



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant

Question écrite n° 104285

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la mise en oeuvre de l'article 16 de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Cet article a introduit dans le code général des impôts l'article 885-0 V *bis* A qui permet de déduire de l'impôt de solidarité sur la fortune 75 % des dons en numéraire et des dons en pleine propriété de titres de sociétés admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger faits aux fondations d'utilité publique et à quelques autres catégories d'organismes. Des chiffres globaux ont été publiés par le ministère s'agissant de cette disposition en vigueur depuis trois années. Elle aimerait avoir des données plus précises, en particulier elle souhaiterait connaître pour chaque catégorie d'organisme bénéficiaire le montant total des déductions pour chaque année, la ventilation du montant des dons et du nombre de donateurs par tranche du barème de l'ISF ainsi que par tranche de montant de don, par région et par catégorie de bénéficiaire.

Texte de la réponse

La ventilation de la dépense fiscale relative à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) au titre des dons à certains organismes, prévue à l'article 885-0 V *bis* A du code général des impôts (CGI), est présentée dans les tableaux suivants et concerne l'ISF 2010 : les données déclarées ne permettent toutefois pas de connaître les organismes bénéficiaires des dons. Ventilation par tranche du barème ISF du nombre de donateurs et du montant des dons :

TRANCHE de patrimoine ISF	NOMBRE de donateurs	MONTANT des dons (en milliers d'euros)
Entre 790 000 et 1 290 000 euros	18 409	20 160
Entre 1 290 000 et 2 530 000 euros	15 492	37 271
Entre 2 530 000 et 3 980 000 euros	3 506	20 703
Entre 3 980 000 et 7 600 000 euros	1 738	21 199
Entre 7 600 000 et 16 540 000 euros	476	10 279
Au-delà de 16 540 000 euros	164	11 292
Total	39 785	120 903

Ventilation par décile de dons du nombre de donateurs et du montant des dons :

DÉCILE DE DONS	NOMBRE de donateurs	MONTANT des dons (en milliers d'euros)
Entre 0 et 100 euros	4 396	294
Entre 100 et 200 euros	3 765	609
Entre 200 et 370 euros	3 806	1 090
Entre 370 et 558 euros	3 955	1 833
Entre 558 et 915 euros	3 975	2 851
Entre 915 et 1200 euros	4 365	4 525
Entre 1200 et 2000 euros	5 125	8 614
Entre 2000 et 3000 euros	3 002	7 842
Entre 3000 et 6000 euros	3 728	16 626
Au-delà de 6 000 euros	3 668	76 620
Total	39 785	120 903

Ventilation par région du montant des dons et du nombre de donateurs :

RÉGION	NOMBRE de donateurs	MONTANT des dons (en milliers d'euros)
Alsace	707	2 358
Aquitaine	1 185	2 340
Auvergne	369	763
Basse-Normandie	380	741
Bourgogne	450	1 053
Bretagne	933	1 809
Centre	862	1 525
Champagne-Ardenne	422	868
Corse	44	69
Franche-Comté	213	330

Haute-Normandie	495	992
Île-de-France	21 501	76 329
Languedoc-Roussillon	749	1 251
Limousin	185	346
Lorraine	505	1 050
Midi-Pyrénées	815	5 362
Nord - Pas-de-Calais	1 436	4 706
Pays de la Loire	1 187	2 670
Picardie	609	1 434
Poitou-Charentes	499	1 183
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 737	5 609
Rhône-Alpes	3 403	7 731
Régions d'outre-mer	99	382
Total	39 785	120 903

En raison du nombre peu important de donateurs, les données relatives aux régions de la Martinique, de la Guyane, de la Guadeloupe et de La Réunion ont été agrégées sous la dénomination « régions d'outre-mer » afin de respecter les règles du secret statistique.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104285

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3242

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6555